



PRIME POUR LA VALORISATION DES EAUX DE PLUIE ET BIODIVERSITE

Formulaire de demande

À renvoyer dans un délai de **3 mois** à partir de la date mentionnée sur la facture de solde des travaux, sur l'agrément de Vivaqua pour les systèmes de récupération d'eau de pluie, ou sur la dernière facture d'achat/location de matériel, si le bénéficiaire effectue lui-même les travaux :

CLIMAT ET VILLE EN TRANSITION
rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
E-mail : urb.primes@brucity.be

1.- DONNÉES RELATIVES AU BÉNÉFICIAIRE

Qualité du bénéficiaire :

Copropriété (syndic)	Entreprise	Ecole	Association
Groupement de voisins	SISP	Locataire privé	Propriétaire privé
Autre (à préciser) :			

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Compte bancaire N° : BE

Titulaire du compte :

Dans le cas d'une demande à direction d'une personne morale :

Numéro TVA :

Adresse du siège social :

2.- DONNÉES RELATIVES À L'INSTALLATION

Système d'infiltration

Type d'installation :

Noue	Fossé	Système d'infiltration avec matériaux drainants
Bassin sec	Bassin en eau	Raccordement à un système commun d'infiltration
Autre à préciser :		



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Développement urbain • Stadsontwikkeling

Climat et ville en transition • Klimaat en stad in transitie

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

T. 02 279 33 10 – urb.clima@brucity.be • urb.klimaat@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Volume de l'installation (m³) :

Surface d'infiltration (en m²) :

Surface active (en m²) :

Liste des espèces plantées :

Date(s) des factures :

Montant total des travaux éligibles (montant en € TVAC) :

Toiture verte

Surface de la toiture (m²) :

Surface de la toiture verte (m²) :

Type de bâtiment couvert par la toiture verte : Habitation Annexes non chauffées (garage, carport...)

Isolant mis en œuvre sur la toiture :

Type d'isolant :

Marque :

Epaisseur totale (cm) :

Coefficient R (m².K/W) :

Type de toiture verte :

Extensive (d'une épaisseur de substrat de 5 à 10 cm, dont le poids est compris entre 30 à 100 kg/m²)

Semi-intensive (d'une épaisseur de substrat de 10 à 30 cm, dont le poids est compris entre 100 et 400 kg/m²)

Intensive (d'une épaisseur de substrat supérieur à 30 cm, constituée de végétaux à enracinement profond)

Liste des espèces plantées :

Date(s) des factures :

Montant total des travaux éligibles, travaux de fournitures et de placement du complexe de toiture verte (hormis l'isolation) (montant en € TVAC) :

Perméabilisation des sols

Zone de l'installation : Zone de recul Zone de retrait latéral Zone de cours et jardin

Autre (à préciser) :

Superficie totale de l'espace minéralisé (m²) :

Superficie de la zone nouvellement perméabilisée (en m²) :

Liste des espèces plantées :

Date(s) des factures :

Montant total des travaux éligibles (montant en € TVAC) :

Système récupérateur d'eau de pluie

Type de toiture : Plate En pente Toiture verte extensive
Autre (à préciser) :

Surface de la toiture concernée par la récupération de l'eau de pluie
(estimation en m² en projection horizontale) :

Capacité de la citerne (en litres) :

Emplacement :	Jardin avant	Jardin arrière	Cave
	Autre (à préciser) :		

Raccordement à la (aux) chasse(s) de toilette : 1 2 3 et plus

Autre(s) raccordement(s) : Robinet de jardin Buanderie Machine à laver
Autre (à préciser) :

Date(s) des factures :

Montant total des travaux éligibles (montant en € TVAC) :

3.- DOCUMENTS À JOINDRE

- Une ou plusieurs esquisses du projet, des plans, des schémas ou des dessins avec un niveau de détail qui permet de visualiser les éléments suivantes:
 - Le surface imperméable totale de la parcelle
 - Les surfaces imperméabilisées qui vont être perméabilisées
 - Les surfaces imperméabilisées et les toitures connectées vers les dispositifs d'infiltration
 - L'emplacement des systèmes d'infiltration de pluie en démontrant clairement leur type
 - L'emplacement des systèmes de réutilisation d'eau de pluie
 - Les toitures vertes installées, les informations techniques liées à celles-ci
 - Les surfaces, les volume et la profondeur des dispositifs
 - Les surfaces des plantations
 - Les connexions des canalisations/tuyaux, les éventuels exutoires trop pleins et leur emplacement dans les dispositifs.
- Des photos de l'état avant les interventions, pendant et après, qui montrent en détail les éléments de l'esquisse, plan, schéma / dessin et les aspects techniques des installations.
- Pour la preuve des coûts d'investissement :
 - Copie des factures de l'entrepreneur qui a réalisé les travaux mentionnant l'adresse du lieu des travaux, le nom du maître de l'ouvrage, le nom du client/demandeur
 - Copie des factures d'achat dans le cas où le demandeur de la prime se charge lui-même de l'installation du dispositif (achat ou location de matériel...)
 - La preuve que les factures ont été acquittées (extrait de compte...).
- Le cas échéant une copie du permis d'urbanisme accordé (par exemple changement relief plus de 50 cm de profondeur et dispositif d'infiltration à moins de 50 cm de la limite de propriété) ou une copie des plans cachetés du permis d'urbanisme sur lesquels la toiture verte est décrite.
- Le cas échéant, l'agrément de Vivaqua pour la mise en place d'une citerne de récupération d'eau de pluie.
- Le cas échéant, une liste des espèces plantées.
- Le cas échéant, preuve que le bien est mis en location (contrat de location).
- Si la demande est faite par le locataire de l'immeuble, l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux et l'engagement de ce dernier de maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement pendant une durée de minimum dix ans.
- Le cas échéant, un accord commun signé par tous les voisins, mentionnant les noms et coordonnées de toutes les personnes appartenant au groupe de voisins impliqués dans les travaux, ainsi que l'identification des parcelles concernées (adresse et référence cadastrale).

4.- DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Nom et prénom du demandeur de la prime :

- Exécuter les travaux suivant les règlements, les recommandations, les prescriptions et les codes de bonne pratique relatifs à l'urbanisme, aux chantiers et au respect de l'environnement ;
- Maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement pendant une durée de minimum dix ans ;
- En cas de cession de son droit sur le bien immobilier pendant les cinq ans, faire respecter les obligations au présent article à tout cessionnaire ;
- Mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet ;
- Autoriser la Ville à faire procéder sur place aux vérifications utiles.

Je, soussigné, déclare par la présente avoir pris connaissance du règlement relatif à l'octroi de la prime communale demandée, et que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables.

Bruxelles, le

Signature du demandeur,

5.- DONNÉES RELATIVES À L'ENTREPRENEUR/L'INSTALLATEUR

Merci de compléter une page par entrepreneur/installateur.

Nom de la société et forme juridique :

Nom de l'entrepreneur et/ou personne de contact :

- Entreprise d'économie sociale, de travail adapté ou d'insertion sociale**

Adresse :

Numéro de TVA : BE

Numéro d'enregistrement :

Téléphone :

E-mail :